

La laïcité comme rempart contre les extrémismes religieux et politiques
L'exemple de l'apartheid basé sur le sexe
dans la République islamique d'Iran

Mesdames, Messieurs,
Toutes et tous en vos qualités,
Réunis en une seule humanité,

La Constitution iranienne consacre dans son préambule un paragraphe intitulé « La Femme dans la Constitution » :

« Garantie à tous égard des droits des individus, homme et femme, création d'une sécurité judiciaire équitable pour tous ainsi que l'égalité de tous devant la loi »

Non, vous ne rêvez pas !

l'article 4 selon lequel :

« toutes les lois et tous les règlements [civils, pénaux, financiers, économiques, administratifs culturels, militaires politiques et autres] doivent être basés sur les préceptes islamiques. Cet article prime sur le caractère général et absolu de tous les articles de la Constitution et des lois et des règlements. L'appréciation de cette matière incombe aux jurisconsultes islamiques du Conseil Gardien ».

Dans la République islamique d'Iran, **les femmes sont déshumanisées, infériorisées, privées de droits, soumises à une législation qui contrôle leur corps, leur liberté de conscience --- leurs vies.**

Ce système d'oppression est le fruit d'une politique rendue possible par l'absence totale de laïcité,

Nous y sommes la Laïcité, rempart contre les extrémismes

L'histoire nous apprend que lorsqu'un État institutionnalise la **discrimination, la séparation et la soumission d'un groupe**, il s'agit d'un **apartheid**. L'apartheid racial en Afrique du Sud a été condamné par la communauté internationale, mais un autre apartheid persiste aujourd'hui, s'aggrave, s'installe et se banalise sous nos yeux, parfois coupables.

Il s'agit de l'apartheid basé sur une discrimination sexuel

Lorsque l'État et la religion fusionnent, les dogmes religieux deviennent la loi et l'inégalité devient un principe constitutionnel, les femmes sont les premières victimes mais en réalité c'est toute la société qui est soumise à cette tyrannie.

En Iran, l'interprétation de la religion par une caste de tyrans impose à la société iranienne une vision rigoriste et archaïque de la vie depuis 1979.

Ce système est très bien organisé et le pouvoir est entre les mains des autorités religieuses.

Ce régime théocratique ne peut pas accorder l'égalité aux femmes, car sa légitimité même repose sur leur soumission.

Prenons l'exemple du voile, comme vous le savez, en Iran on peut mourir pour une mèche de cheveu qui dépasse. Le voile obligatoire en Iran n'est absolument pas un détail, c'est le symbole de cette tyrannie.

Quelques exemples concrets :

Le Code civil traite les femmes comme des êtres de seconde zone au quotidien

- **Article 1105** : *Dans les relations conjugales, l'autorité revient au mari.*
- **Article 1133** : *Un homme peut divorcer à tout moment sans justification, tandis qu'une femme doit prouver qu'elle subit des souffrances insupportables.*
- **Article 1059** : *Une femme musulmane ne peut pas se marier avec un non-musulman, alors qu'un homme musulman peut épouser une non-musulmane.*

- **Article 1044** : *Une femme, quel que soit son âge, a besoin de l'autorisation de son père pour se marier*

L'inégalité se prolonge après la mort :

- **Article 899** : *Une veuve n'hérite que d'un huitième des biens de son mari, tandis qu'un homme hérite de la moitié des biens de son épouse.*
- **Article 907** : *Un fils hérite du double de la part de sa sœur.*

Le Code pénal lui-même considère que la vie d'une femme vaut moins que celle d'un homme

- **Article 550 du Code pénal islamique** : *L'indemnité pour homicide (diyyah) d'une femme est égale à la moitié de celle d'un homme.*
- *Si un homme tue une femme, il ne peut être exécuté en représailles que si la famille de la victime paie la moitié de la diyyah d'un homme musulman.*

Dernier exemple la loi dite « de soutien à la famille et de rajeunissement de la population » entrée en vigueur en novembre 2021 et qui sous couvert de soutien de la famille réduit les femmes en couveuses !

[criminalise l'avortement, avec des peines allant jusqu'à la peine de mort.

interdit la distribution de contraceptifs gratuits, et impose une surveillance des grossesses.

interdit le dépistage prénatal, condamnant ainsi des enfants à naître avec des maladies incurables sans possibilité de prévention.

mandate les services de renseignement pour surveiller les hôpitaux et traquer les femmes soupçonnées d'avoir avorté.]

Ce sont des lois qui structurent un système d'apartheid légale et de domination, imposé par l'État ... comme cela était le cas en Afrique du Sud !

Ce régime déshumanise les femmes pour assoir son autorité.

La République islamique d'Iran ne persécute pas seulement les femmes.

Elle **interdit aussi la liberté de conscience** à toute la société :

- L'apostasie est **punie de mort**.
- Les minorités religieuses (bahá'ís, chrétiens convertis, athées) sont **persécutées, emprisonnées et exécutées**.
- **Critiquer la religion est un crime passible de mort.**

La communauté internationale doit reconnaître ce régime d'apartheid comme un CRIME contre l'humanité et je tiens à votre disposition un projet de résolution à soumettre à la Troisième Commission des Nations Unis à cet effet.

[La Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies se réunit une fois par an pendant huit semaines, aux mois d'octobre et de novembre. Constituée des 193 États Membres des Nations Unies, c'est le plus vaste organe des Nations Unies en charge des questions relatives aux droits humains]

Pour rappel, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits humains en République islamique d'Iran, Javaid Rehman, a dénoncé en 2023 une “oppression systémique des femmes”.

Mais que faisons-nous de ce constat ?

Pourquoi ne pas reconnaître cet apartheid et la sanctionner ?

Pour ma part, je suis convaincu que la laïcité est un réel rempart contre les crimes perpétrés à l'encontre des femmes, mais pas seulement.

La République islamique d'Iran nous enseigne une chose essentielle :

L'égalité ne peut pas exister sans laïcité

La démocratie ne peut pas exister sans laïcité

- **Tant que la religion dictera la loi, les femmes resteront des citoyennes de seconde zone.**
- Aujourd'hui, **les Iranaises et les Iraniens se battent contre l'obscurantisme, risquent leur vie pour la liberté, pour nos valeurs**

J'ai débuté mon propos en lisant la constitution et je vais terminer de la même manière pour vous démontrer que le combat de la société iranienne est notre combat :

« *l'armée idéologique* :

dans l'organisation et l'équipement des forces défensives du pays, l'attention se porte sur la foi et l'idéologie de façon à ce qu'elles soient le fondement et la règle. Pour cette raison, l'armée de la république Islamique et le Corps des Gardiens de la Révolution seront organisés en conformité avec cet objectif et seront chargés, non seulement de la sauvegarde et de la protection des frontières, mais également du fardeau de la mission idéologique, c'est-à-dire, le Djihad dans la voie de Dieu et la lutte dans la voie de l'expansion de la souveraineté de la loi de Dieu dans le monde (Préparez contre eux, tout ce que vous pouvez comme force et comme chevaux, pour faire craindre ainsi les ennemis de Dieu, et vos ennemis, et autres à leur côté que vous ne connaissez pas, mais que Dieu connaît, Coran VIII, 60) »

Terminons par un message universel de paix et d'égalité :

Femme, Vie, Liberté.

Merci.